

- d) des deux nouveaux douzièmes du total des montants des crédits n^{os} 55 et 75 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n^o 40 du Secrétariat d'État, des crédits n^{os} L30 et L95 du Service des prêts, placements et avances (annexe C) dudit budget principal, \$25,681,300;
- e) d'un nouveau douzième du total des montants des crédits n^{os} 5 et 55 du ministère de l'Agriculture, du crédit n^o 10 du ministère des Finances, du crédit n^o 10 du ministère des Pêcheries, du crédit n^o 1 du ministère de la Justice, des crédits n^{os} 20, 25, 35, 45, 60, 80, 85 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n^o 1 de l'Office national du film, du crédit n^o 15 du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et du crédit n^o 5 du ministère des Transports (annexe D) dudit budget principal, \$16,293,229.17;
- f) des sept douzièmes du total des montants de tous les articles énoncés au budget supplémentaire (A) pour l'année financière expirant le 31 mars 1967, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$193,924,378.08;
- g) des quatre douzièmes du total des montants du crédit n^o 35a du ministère de l'Agriculture, du crédit n^o 20a du ministère de la Production de défense, du crédit n^o 4a du ministère des Finances, du crédit n^o 40a du ministère des Mines et des Relevés techniques, des crédits n^{os} 102a et 103a du ministère des Transports (annexe E) dudit budget supplémentaire, \$5,709,522.67;
- h) des deux douzièmes du total des montants du crédit n^o 15a du ministère des Finances, du crédit n^o 75a du ministère des Mines et des Relevés techniques, et du crédit n^o 10a du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale (annexe F) dudit budget supplémentaire, \$8,459,333.34;
- i) d'un douzième du total du montant du crédit n^o L40a du Service des prêts, placements et avances (annexe G) dudit budget supplémentaire, \$966,666.67;
- j) des sept douzièmes du total de tous les montants des crédits énoncés au budget supplémentaire (B) pour l'année financière expirant le 31 mars 1967, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$103,265,750;
- k) des quatre douzièmes du total du montant du crédit n^o L32b du Service des prêts, placements et avances (annexe H) dudit budget supplémentaire, \$50,000,000,
- soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1967.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des subsides obtient la permission de siéger à nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant